



Valenciennes

au cœur

2024 - 2027

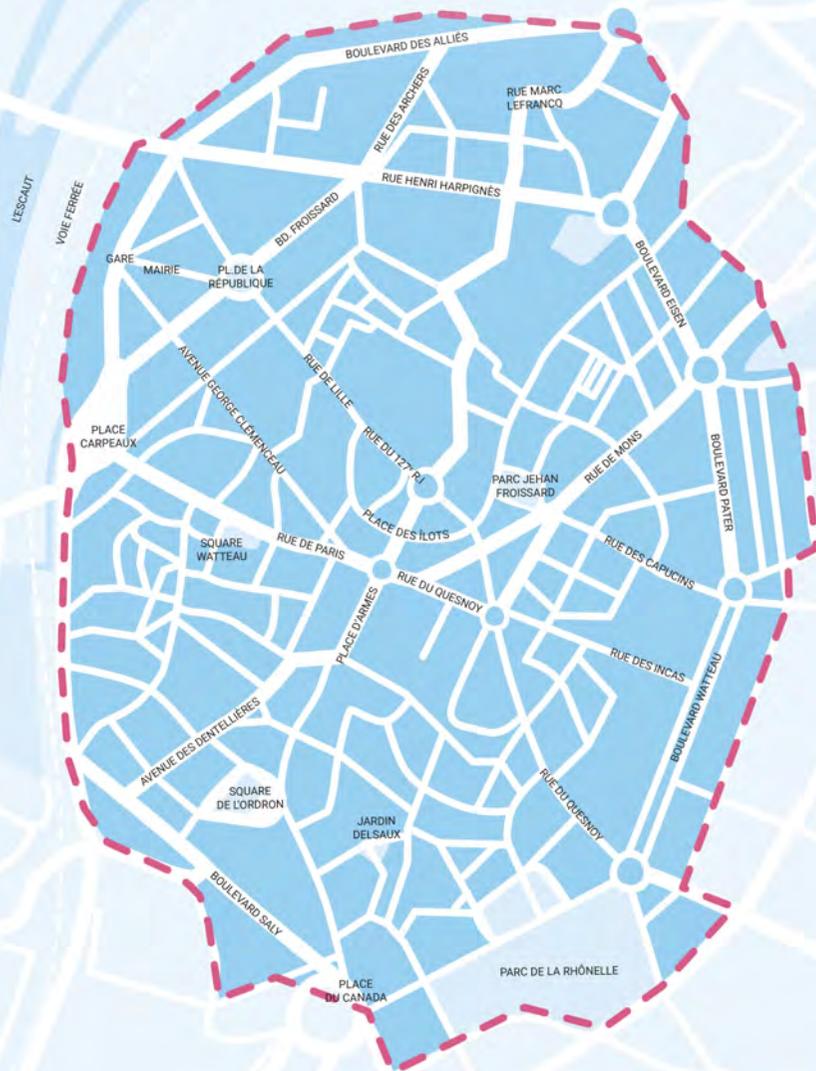


**Avec Valenciennes Métropole
et la Ville de Valenciennes,**

bénéficiez

**d'un accompagnement gratuit
et d'aides financières
pour rénover ou moderniser
votre habitat de centre-ville**

Possédez-vous ou allez-vous bientôt posséder un bien dans ce périmètre ?



Si oui

**Vous êtes éligible au dispositif
Valenciennes au Coeur !**

L'opération Valenciennes Au Cœur est une intervention initiée par Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes, en partenariat avec l'État et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Des aides exceptionnelles pour améliorer votre bien

Le dispositif Valenciennes au Cœur constitue le volet relatif à l'habitat d'Action Cœur de ville de Valenciennes, avec des actions ciblées sur la rénovation des logements privés.

Ainsi, des subventions exceptionnelles vous sont proposées jusqu'en février 2027.

Un service universel et gratuit à tout porteur de projet

>> Acquéreur, propriétaire occupant, bailleur, investisseur, copropriétés

>> Projets de :

- reconfiguration de logement/immeuble
- amélioration qualitative des logements
- rénovation globale
- amélioration des performances énergétiques
- adaptabilité à l'âge et au handicap
- ravalement de façade
- fusion de logements
- création d'espaces extérieurs
- et bien d'autres !

Un accompagnement 100% gratuit et personnalisé

- Conseils techniques pour l'aménagement des immeubles et logements
- Recherche de subventions et montage de dossiers pour tous financeurs
- Conseil en investissement : plan de financement, fiscalité, estimations de rentabilité
- Accompagnement technique aux travaux
- Assistance aux démarches administratives de déclaration de travaux
- Aide aux démarches réglementaires des bailleurs : permis de louer et permis de diviser

Exemples de financement

Propriétaire occupant

Son projet : Réhabilitation énergétique d'une maison (remplacement des menuiseries, isolations des murs, changement du système de chauffage, ventilation)
Son budget travaux : 31 000€ TTC
Ses subventions : 25 800 € (Ma Prime Rénov', Valenciennes Métropole, Région)

>> **84% des travaux subventionnés**

Copropriété

Son projet : Rénovation énergétique des parties communes d'une copropriété (remplacement de la couverture, isolation de toiture, ventilation, menuiseries)
Son budget travaux: 35 000€ TTC
Ses subventions : 6 000 € (Valenciennes Métropole, ville de Valenciennes)

>> **17% des travaux subventionnés**

Propriétaire bailleur

Son projet : Réhabilitation globale d'un immeuble dégradé
Son budget travaux: 340 000€ TTC
Ses subventions : 193 000 € (ANAH, Valenciennes Métropole, ville de Valenciennes)

>> **57% des travaux subventionnés**



Ne démarrer pas vos travaux avant d'avoir déposé votre dossier de subventions

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'opérateur Urbanis, conseil en rénovation de logements et en financement de projets, est missionné par Valenciennes Métropole pour étudier votre projet et vous accompagner dans vos démarches. **Pour en savoir plus et bénéficier d'un conseil gratuit, prenez contact avec l'équipe d'URBANIS !**

- Chaque semaine lors de **permanences en mairie de Valenciennes**, les mardis de 13h30 à 17h, et les jeudis de 8h30 à 12h
- Par téléphone au : **08 05 38 38 33** (appel gratuit)
- Par mail à l'adresse : **valenciennes@urbanis.fr**
- Sur internet : **www.valenciennes-au-coeur.fr**